CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT DE PRODUITS ET SERVICES NON SOUMIS À LA LOI 12/2013

1. Objet

Les présentes Conditions Générales d'Achat régissent les acquisitions de produits et de services réalisées par CN Corp, S.L. et ses sociétés affiliées (ci-après dénommées indistinctement « Congelados de Navarra » ou « le Groupe », étant entendu que la société acheteuse dans chaque opération sera celle figurant sur la commande correspondante) auprès de ses fournisseurs, en garantissant le respect de la réglementation en vigueur en matière de commerce et de lutte contre les retards de paiement.

Toutefois, les présentes conditions ne s'appliquent pas à l'achat de produits soumis à la Loi 12/2013 du 2 août relative aux mesures visant à améliorer le fonctionnement de la chaîne alimentaire, lesquels seront régis par la réglementation spécifique applicable.

2. Commandes et confirmation

2.1 Les commandes de produits et de services devront être effectuées par écrit et seront confirmées par Congelados de Navarra par l'émission d'un bon de commande. Toutefois, dans les cas où aucun bon de commande n'est émis, tout accord écrit conclu entre les parties sera considéré comme valable en tant que commande et constituera la base contractuelle de la fourniture. **2.2** L'acceptation de la commande par le fournisseur, que ce soit par confirmation écrite, par acceptation du bon de commande émis par Congelados de Navarra ou par le commencement de l'exécution de la fourniture ou du service, implique l'acceptation des présentes Conditions Générales d'Achat. Ces conditions devront avoir été communiquées ou mises à sa disposition lors de la transmission de la commande. À cet effet, cette mise à disposition pourra être réalisée soit par l'envoi direct des présentes conditions, soit par l'insertion d'une mention expresse accompagnée d'un lien d'accès direct dans les courriels de commande ou de confirmation d'achat correspondants, conférant ainsi pleine validité juridique et force obligatoire à l'acceptation tacite du fournisseur résultant du commencement de l'exécution de la fourniture ou du service demandé. En outre, pour les fournisseurs entretenant une relation commerciale récurrente ou considérés comme fournisseurs habituels, l'acceptation des présentes conditions et du Code Éthique de l'entreprise pourra être formalisée globalement et de manière différée au moyen d'un échange de courriels spécifiques de confirmation, dont les effets juridiques s'étendront de manière continue à toutes les commandes ultérieures émises dans le cadre de la relation commerciale.

3. Livraison des produits et prestation des services

3.1 La livraison des produits ou l'exécution des services s'effectuera au lieu indiqué par Congelados de Navarra, dans le respect des délais et conditions convenus entre les parties. **3.2** Dans le cas de produits, ceux-ci devront être conformes à toutes les spécifications techniques et de qualité

convenues.**3.3** Dans le cas de services, ceux-ci devront être exécutés conformément aux conditions convenues et en respectant les normes de qualité requises et attendues pour leur réalisation. **3.4** En cas de retard dans la livraison des produits ou l'exécution des services, Congelados de Navarra se réserve le droit d'annuler la commande, sans préjudice de toute éventuelle réclamation pour dommages et intérêts.

4. Prix et facturation

4.1 Le prix d'achat sera celui convenu entre les parties et sera soumis aux conditions définies soit dans le bon de commande émis par Congelados de Navarra, soit, à défaut, dans l'accord écrit servant de base à la commande. **4.2** Toutes les factures devront être établies conformément à la législation fiscale en vigueur et refléter de manière claire le détail des produits fournis ou des services exécutés. Toute erreur dans les données ou dans l'émission des factures entraînera leur rectification obligatoire par le fournisseur.

5. Conditions de paiement et loi sur les retards de paiement

5.1 Les paiements seront effectués dans le délai maximal prévu par la Loi 3/2004 du 29 décembre établissant des mesures de lutte contre les retards de paiement dans les transactions commerciales. **5.2** Le délai de paiement sera de soixante (60) jours calendaires à compter de la livraison des biens ou de l'achèvement du service. Toutefois, lorsqu'une procédure de contrôle ou de vérification prévue par les présentes conditions est réalisée (sans excéder 30 jours à compter de la livraison), le délai de paiement sera de trente (30) jours calendaires à compter de la date d'achèvement de ladite vérification. **5.3** Le paiement ne pourra être effectué que si le fournisseur a transmis à Congelados de Navarra une facture correcte et valable. Conformément à l'article 4.1 de la Loi 3/2004, le fournisseur est tenu de transmettre sa facture dans les quinze (15) jours calendaires suivant la livraison des biens ou l'exécution du service. Si le fournisseur retarde l'envoi de la facture ou doit la rectifier en raison d'erreurs qu'elle contient, le délai de paiement sera automatiquement prolongé d'un nombre de jours équivalent au retard imputable au fournisseur dans la remise de la facture correcte. Cette prolongation n'ouvrira aucun droit à des intérêts de retard ou à une quelconque pénalité à l'encontre de Congelados de Navarra, le retard étant exclusivement imputable au fournisseur. **5.4** Les paiements exigibles conformément aux délais susmentionnés seront effectués aux dates de paiement fixées par Congelados de Navarra, à savoir les quinze (15) et vingt-cinq (25) de chaque mois, ou le premier jour ouvrable suivant si l'une de ces dates est fériée.

6. Garanties et réclamations

6.1 Le fournisseur garantit que les produits fournis et les services exécutés respectent toutes les exigences applicables en matière de qualité, de sécurité et de conformité réglementaire. **6.2** Congelados de Navarra se réserve le droit d'inspecter les produits lors de leur réception ou

d'évaluer la qualité des services et de refuser ceux qui ne répondent pas aux normes convenues conformément aux présentes conditions.

6.3 En cas de défaut ou de non-conformité, le fournisseur devra remplacer les produits défectueux, corriger la prestation ou, le cas échéant, procéder au remboursement correspondant.

7. Vérification de la qualité des produits ou services

7.1 Congelados de Navarra pourra effectuer des contrôles de qualité sur les produits ou services fournis afin de vérifier leur conformité aux spécifications convenues. **7.2** Si des défauts ou non-conformités sont constatés, Congelados de Navarra notifiera au fournisseur les insuffisances relevées dans un délai ne pouvant excéder trente (30) jours calendaires à compter de la réception des produits ou de l'achèvement du service. **7.3** Le fournisseur sera tenu de remédier aux défauts dans le délai convenu ou, à défaut, de remplacer les produits défectueux ou de réexécuter le service sans coût supplémentaire pour Congelados de Navarra. **7.4** Si le fournisseur ne remédie pas aux défauts constatés, Congelados de Navarra pourra résilier la commande et réclamer l'indemnisation des dommages et préjudices subis.

8. Responsabilité et assurance

8.1 Le fournisseur sera responsable de tout dommage ou préjudice causé par des produits défectueux ou des services insuffisants, en garantissant le respect de la réglementation applicable. **8.2** Le fournisseur devra obligatoirement disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant les éventuelles réclamations découlant de la commercialisation des produits ou de l'exécution des services.

9. Conformité légale et éthique

9.1 Le fournisseur s'engage à respecter l'ensemble des lois et réglementations applicables dans l'exécution du contrat, y compris celles relatives à la sécurité, à la protection de l'environnement, aux droits du travail et à toute autre réglementation en vigueur. Le fournisseur reconnaît avoir pris connaissance du Code Éthique de Congelados de Navarra et s'engage formellement à y adhérer et à le respecter. Celui-ci est mis à sa disposition de manière permanente pour téléchargement et conservation sur l'adresse internet stable de l'entreprise, conjointement aux présentes Conditions Générales d'Achat, consultables ici : https://www.congeladosnavarra.com/fr/strategie-de-developpement-durable#groupes-interet, et voir notre Charte éthique (https://www.congeladosnavarra.com/sites/default/files/imce/230608_charte_ethique_cn_web.pdf) Le fournisseur déclare connaître et accepter ces textes, garantissant ainsi des pratiques commerciales responsables, l'intégrité dans les affaires et le respect des droits humains. **9.3** En cas de manquement à ces obligations, Congelados de Navarra pourra résilier la commande et engager les actions légales appropriées, sans qu'aucun droit à indemnisation ne puisse être réclamé par le fournisseur. **9.4** Agrément,

contrôle documentaire et retenue des paiements en cas de sous-traitance par le fournisseur a) Adhésion aux règles éthiques et de conformité. Le fournisseur s'engage à porter à la connaissance du sous-traitant le Code Éthique du Groupe, afin que celui-ci s'engage expressément à en respecter les dispositions et assume formellement la qualité de « Personne Associée » au sens de ce cadre normatif interne pendant toute la durée de la relation contractuelle avec le Groupe. b) Conditions préalables d'agrément :Comme condition préalable indispensable au démarrage des travaux ou à l'exécution des prestations, ainsi qu'à l'exigibilité des paiements qui en découlent, le fournisseur, en tant que responsable vis-à-vis du Groupe, s'engage à ce que le sous-traitant fournisse à Congelados de Navarra la documentation attestant son agrément. Les échanges documentaires devront obligatoirement être réalisés via la plateforme cloud de Coordination des Activités des Entreprises (CAE) « 6conecta ».

Cette documentation comprendra notamment :

i. Le certificat positif et en vigueur attestant de la régularité fiscale du fournisseur et de son sous-traitant, délivré par l'Agence Fiscale Espagnole (AEAT) conformément à l'article 43.1.f) de la Loi Générale Tributariaire ;
ii. Le certificat positif et en vigueur attestant de la régularité des obligations de Sécurité Sociale délivré par la Trésorerie Générale de la Sécurité Sociale (TGSS) ;
iii. Toute la documentation exigée en matière de Coordination des Activités des Entreprises (CAE) et de Prévention des Risques Professionnels ;
iv. Une copie de la police d'assurance responsabilité civile et la preuve de son paiement ;
v. Le document d'adhésion signé au Code Éthique du Groupe ;
vi. Dans le cas de travaux de construction : registre de sous-traitance, plan de sécurité et santé ou adhésion à celui-ci, inscription au REA, déclaration d'ouverture du chantier et certificats de formation spécifique du personnel.
c) Obligations de mise à jour continue. Pendant toute la durée du contrat ou de la commande, le fournisseur veillera à ce que le sous-traitant mette à jour mensuellement auprès de Congelados de Navarra :

- le certificat TGSS ;
- les justificatifs de paiement des cotisations sociales (RLC et RNT) ;
- les certificats de personnel déclaré (ITA/TA.2) ;
- les justificatifs de paiement des salaires des travailleurs affectés à la prestation.

En outre, devront être renouvelés annuellement :

- le certificat AEAT spécifique aux fournisseurs et sous-traitants ;
- le reçu actualisé de l'assurance responsabilité civile ;
- les contrôles techniques (ITV) ;
- les assurances des véhicules ou équipements accédant aux installations.

Le fournisseur veillera également à ce que le sous-traitant communique

immédiatement toute modification substantielle susceptible d'affecter l'exécution du service, notamment :

- l'organisation en matière de prévention ;
- la désignation d'un responsable prévention ;
- l'arrivée de nouveaux travailleurs ;
- la modification des équipements ou produits chimiques utilisés.

d) Obligation essentielle, retenue conservatoire des paiements et résiliation. Le fournisseur accepte expressément que le respect des obligations d'information et de contrôle documentaire constitue une obligation essentielle du contrat.Par conséquent, l'absence de remise, la remise incomplète, la perte de validité ou le résultat négatif de l'un des certificats ou documents susmentionnés autorisera Congelados de Navarra à suspendre et à retenir à titre conservatoire tout paiement ou facture en attente. Cette retenue demeurera applicable jusqu'à la régularisation complète de la situation par le fournisseur, sans que cette suspension puisse être considérée comme un retard de paiement ou un manquement contractuel de la part de Congelados de Navarra, ni ouvrir droit à des intérêts de retard, pénalités ou indemnités. La violation répétée de ces obligations de contrôle constituera un motif de résiliation immédiate du contrat pour faute du fournisseur.

10. Force majeure

10.1 Aucune des parties ne pourra être tenue responsable d'un retard ou d'une inexécution de ses obligations contractuelles lorsque celui-ci résulte d'un cas de force majeure. **10.2** Sont notamment considérés comme cas de force majeure les catastrophes naturelles, pandémies, conflits armés, grèves, défaillances des réseaux énergétiques ou de transport, décisions administratives ou tout autre événement imprévisible échappant au contrôle raisonnable des parties et empêchant l'exécution du contrat. **10.3** La partie affectée devra informer immédiatement l'autre partie et prendre toutes les mesures raisonnables afin d'en limiter les conséquences. **10.4** Si la situation de force majeure se prolonge au-delà d'un mois, chacune des parties pourra résilier la commande sans engager sa responsabilité.

11. Confidentialité et protection des données

11.1 Les parties s'engagent à préserver la confidentialité des informations commerciales et techniques échangées dans le cadre de leur relation contractuelle. **11.2** Le fournisseur devra respecter l'ensemble de la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel lorsqu'il accède à des données de Congelados de Navarra.

12. Droit applicable et juridiction compétente

12.1 Les présentes Conditions Générales d'Achat sont régies par le droit espagnol. **12.2** Tout litige découlant de leur interprétation ou de leur exécution sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux

de Tudela (Navarre), les parties renonçant expressément à toute autre juridiction pouvant leur être applicable.

13. Modifications et acceptation

13.1 Congelados de Navarra se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales d'Achat, sous réserve d'en informer les fournisseurs par écrit. **13.2** L'acceptation d'une commande implique l'acceptation expresse des présentes Conditions Générales d'Achat.

À ……, le ……

Signature